

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille seize et le cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire, sous la présidence de Madame VIDAL Nicole, Maire Adjoint de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme VIDAL – M TACCONE - Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO – Mme ALCOUFFE – Mme MARTY – M DOMINGUEZ – Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : M DARASSE (avec pouvoir à Mme VIDAL) – Mme MAUREL (avec pouvoir à Mme JACONO)

Etaient absents : Mme FADDI – M MOLIERES – M FABRE

Date de la convocation : 1 Juillet 2016

Secrétaire de séance : Mme ALCOUFFE

\*\*\*\*\*

**Le procès verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ordre du jour :**

- réaménagement des prêts
- questions et informations diverses

**DCM 2016-033**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – PROCEDURE D'URGENCE**

Madame VIDAL, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, explique à l'assemblée que Madame le Maire étant absente pour cause de maladie, elle préside la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame VIDAL rappelle que suivant l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délai de convocation du Conseil Municipal dans une commune de moins de 3 500 habitants est de 3 jours francs. L'ordre du jour porte sur la révision des taux d'emprunts. Deux banques ont soumis une proposition, l'une d'elles a

une validité au 5 juillet 2016, ce qui a motivé l'urgence de cette convocation. Madame VIDAL demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette urgence.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONFIRME l'urgence qui s'attache à cette séance extraordinaire.

#### **DCM 2016-034** **REVISION DES TAUX D'EMPRUNTS**

Madame VIDAL présente au Conseil Municipal les propositions de la Banque Postale et du Crédit Agricole pour la révision des taux de deux emprunts souscrits par la collectivité.

Alors que les nouveaux taux proposés par les deux banques sont très proches, l'application de l'indemnité pour remboursement anticipé et les frais de dossier rendent l'offre de la Banque Postale moins avantageuse. Madame VIDAL demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole pour la révision des taux d'emprunt selon les modalités suivantes :

N° de prêt	18152203072	00000008225
capital restant dû	189 745,54 €	373 612,43 €
durée restante	126 mois	204 mois
taux actuel	3,94%	3,90%
taux proposé	1,50%	1,85%
frais de dossier	400,00 €	400,00 €

- DIT que les nouveaux taux seront appliqués par avenant au contrat dès la prochaine échéance.
- CHARGE Madame le Maire Adjoint de signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

## **COMPTE RENDU**

### **REVISION DES TAUX D'EMPRUNTS**

Monsieur DOMINGUEZ, travaillant au Crédit Agricole, a quitté la salle pour laisser le Conseil Municipal délibérer sur la proposition de réaménagement des taux.

### **INTERPHONE A L'ECOLE**

Madame VIDAL communique à l'assemblée le devis de M AUDOUIN pour remplacer l'interphone audio actuel par un interphone vidéo à l'école et le rajout d'un appareil à la garderie. Vu le montant du devis, soit 2 274.20 € TTC, Madame VIDAL propose de supprimer l'interphone situé dans le bureau du Directeur et de ne laisser qu'un interphone côté maternelle et un interphone à la garderie.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Dans le cadre de la procédure VIGIPRATE, Monsieur ROUDET suggère de demander le soutien de l'Etat pour cet investissement qui sécurise l'école. Il précise que le lycée où il travaille a fait cette démarche.

### **BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur DOMINGUEZ rappelle que Monsieur COURTES est le président de l'association AVLF. Il demande que le changement soit pris en compte dans la prochaine édition du bulletin municipal.

Madame SANS rapporte la demande de M MAURIES, président de l'association Avenir de Damiatte qui souhaiterait que la rubrique « divers » où l'association est répertoriée soit remplacée par la rubrique « autres associations ».

### **VOIRIE**

Monsieur ROUDET transmet au Conseil Municipal la demande de M CARRAUSSE. Celui-ci souhaiterait qu'un deuxième ralentisseur soit installé sur l'avenue de Lavour, plus près de la mairie pour ralentir encore la vitesse des automobilistes.

### **SALLE DES FETES**

Madame ALCOUFFE, qui a personnellement loué la salle des fêtes récemment, a constaté que l'état d'entretien des locaux devait être amélioré. Le Conseil Municipal décide de mieux organiser l'état des lieux avant et après location, une fois les travaux de réaménagement de la salle des fêtes réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21H15.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 5 juillet 2016*

<i>Mme FADDI Evelyne</i>  <i>Absente</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>  <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme VIDAL</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>  <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme JACONO</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>  <i>Absent</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>  <i>Absent</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>